

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de
l'énergie et de la mer en charge des
relations internationales sur le climat

Arrêté du 11 OCT. 2016

modifiant l'arrêté du 29 novembre 2011 portant désignation du site Natura 2000

Vallée de l'Essonne et vallons voisins

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1614053A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le ministre de la défense,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 portant désignation du site Natura 2000 Vallée de l'Essonne et vallons voisins (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les 7 cartes au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/150 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 29 novembre 2011 portant désignation du site Natura 2000 Vallée de l'Essonne et vallons voisins (zone spéciale de conservation) FR 2400523. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département du Loiret sur une partie du territoire des communes suivantes : Augerville-la-Rivière, Aulnay-la-Rivière, Autruy-sur-Juine, Boësses, Bondaroy, Briarres-sur-Essonne, Césarville-Dossainville, Dadonville, Dimancheville, Escrennes, Estouy, Givraines, Grangermont, Malesherbois (Le), Neuville-sur-Essonne (La), Ondreville-sur-Essonne, Orville, Pithiviers-le-Vieil, Puiseaux, Sermaises, Yèvre-la-Ville.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 29 novembre 2011 portant désignation du site Natura 2000 Vallée de l'Essonne et vallons voisins (zone spéciale de conservation).

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Loiret, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et la directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

11 OCT. 2016

La ministre de l'environnement, de l'énergie
et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice de la mémoire, du patrimoine et
des archives,



M. ACHARI

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2400523 Vallée de l'Essonne et vallons voisins
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- | | | |
|------|---|--|
| 3260 | | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> |
| 5130 | | Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires |
| 6110 | * | Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> |
| 6210 | | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) |
| 6430 | | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin |
| 91E0 | * | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- | | | |
|------|--------------------|---------------------------------|
| 1083 | Lucane cerf-volant | <i>Lucanus cervus</i> |
| 6199 | * Écaille chinée | <i>Euplagia quadripunctaria</i> |

Mammifères

Aucune espèce mentionnée

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 11 OCT. 2016

La ministre de l'environnement, de l'énergie
et de la mer, chargée des relations
internationales sur le climat
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Le ministre de la défense,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice de la mémoire, du patrimoine et
des archives,



M. ACHARI

Site NATURA 2000 - Directive Habitats - Vallée de l'Essonne et vallons voisins N° FR2400523 (Département du Loiret, région Centre-Val de Loire)

11 OCT. 2016

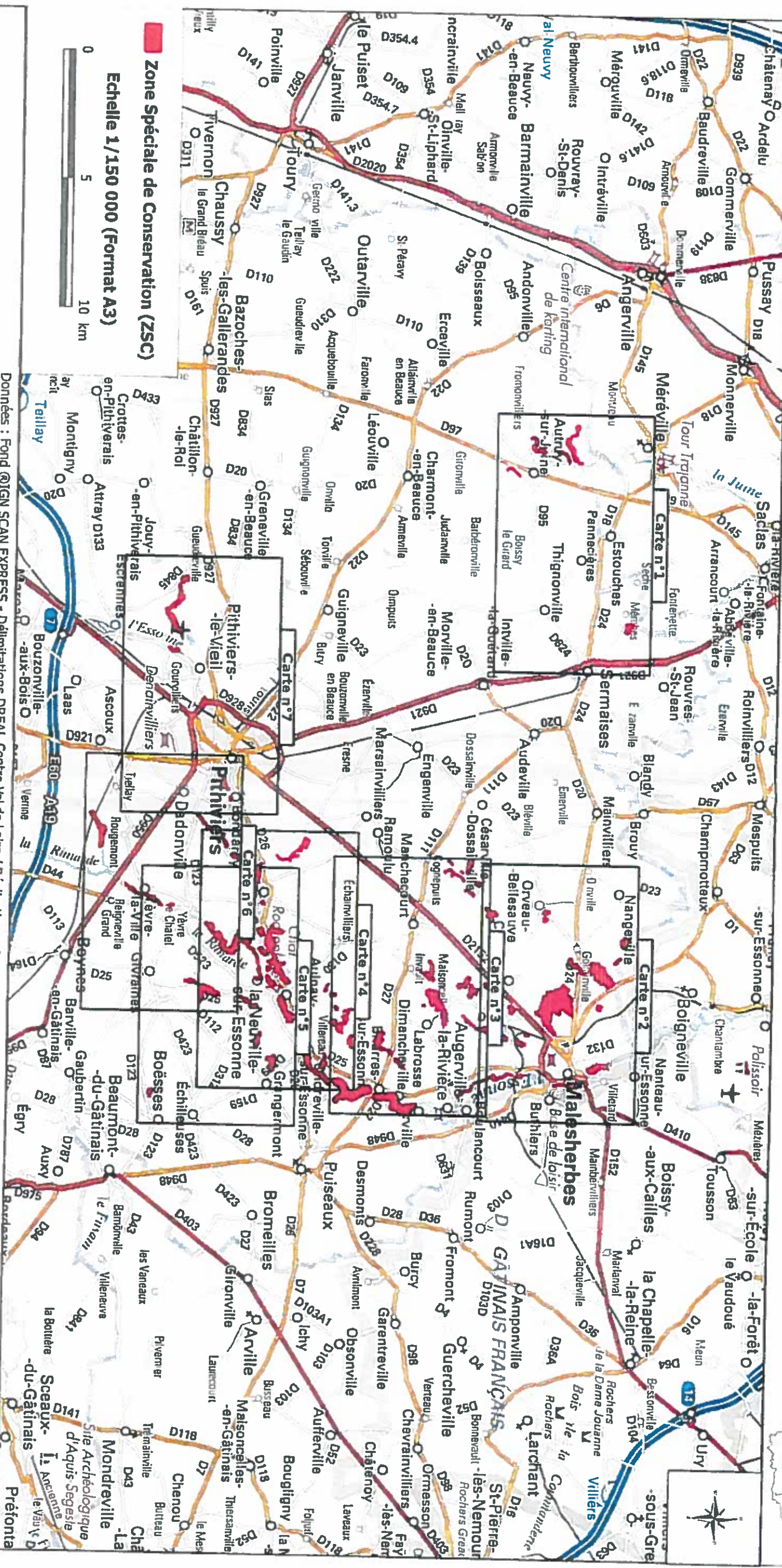
Carte d'assemblage (Fond IGN Scan Express) annexée à l'arrêté de désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

La directive de la mémoire, du patrimoine et des archives

signée le :

François MITTEAULT

Myriam ACHARI

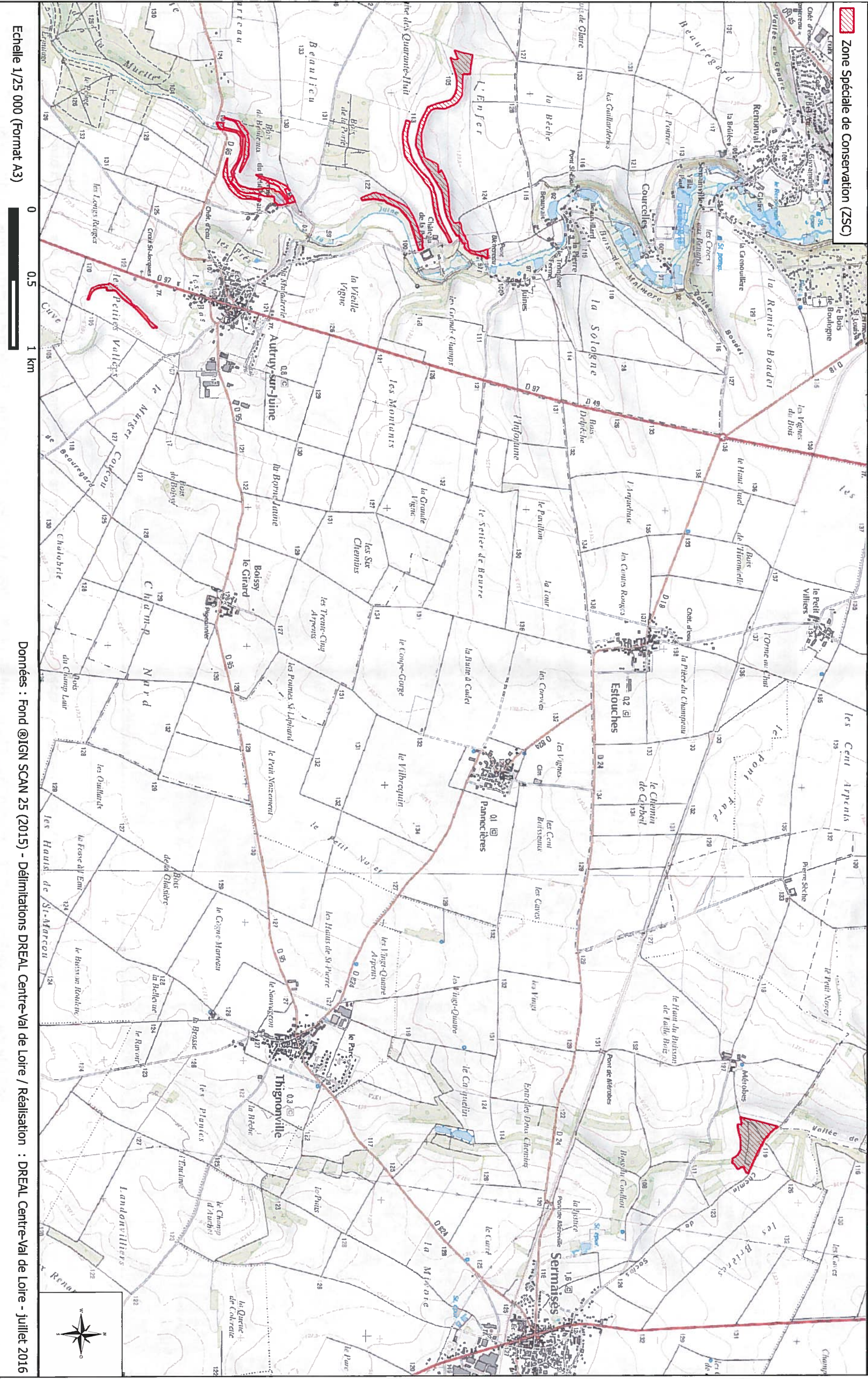


Echelle 1/150 000 (Format A3)

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Données : Fond ©IGN SCAN EXPRESS - Délimitations DREAL Centre-Val de Loire / Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - Juillet 2016

11 OCT. 2016

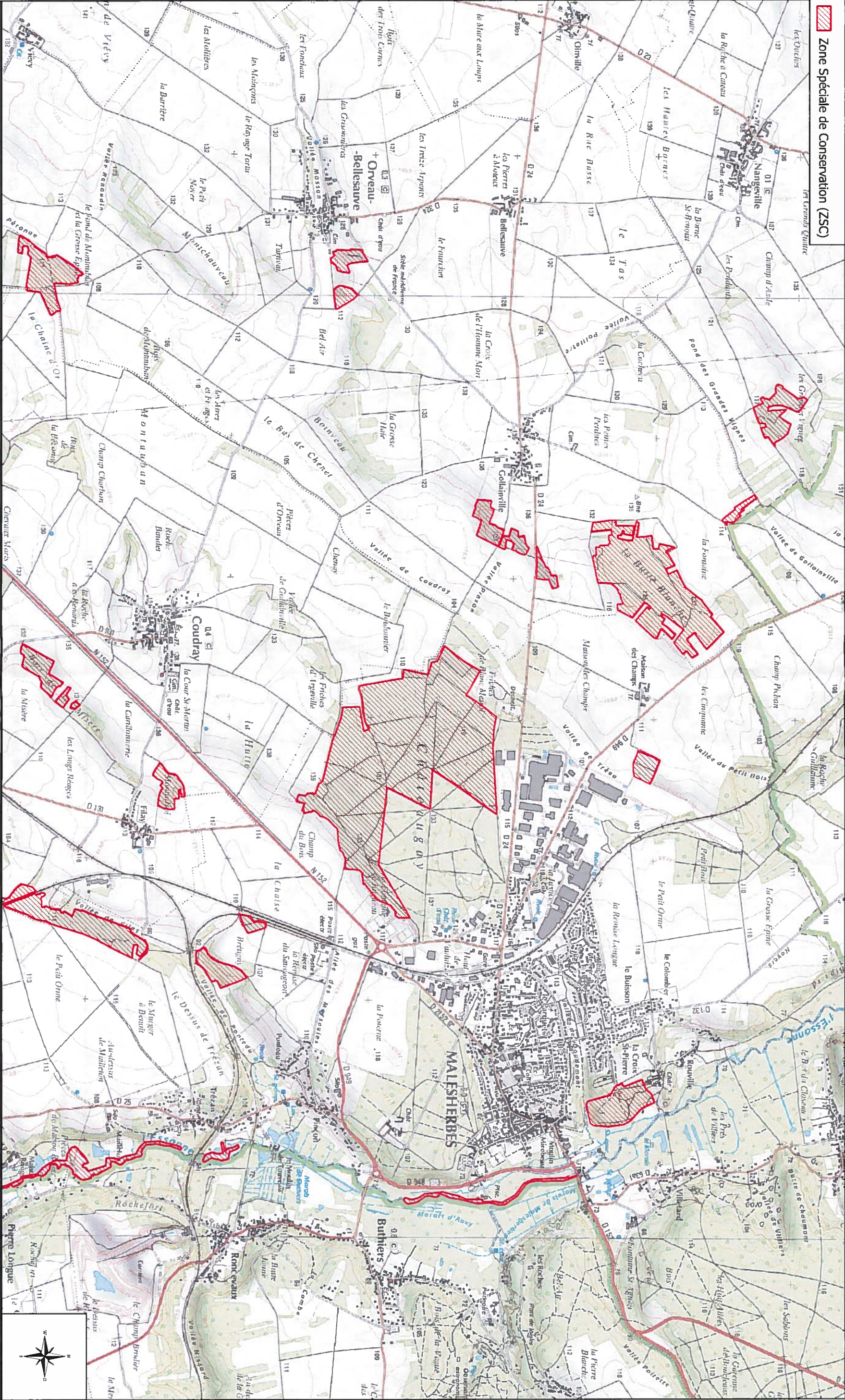


Site NATURA 2000 - Directive Habitats - Vallée de l'Essonne et vallons voisins N° FR2400523 (Département du Loiret, région Centre-Val de Loire)

Carte n°2/7 (Fond IGN Scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

11 OCT. 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



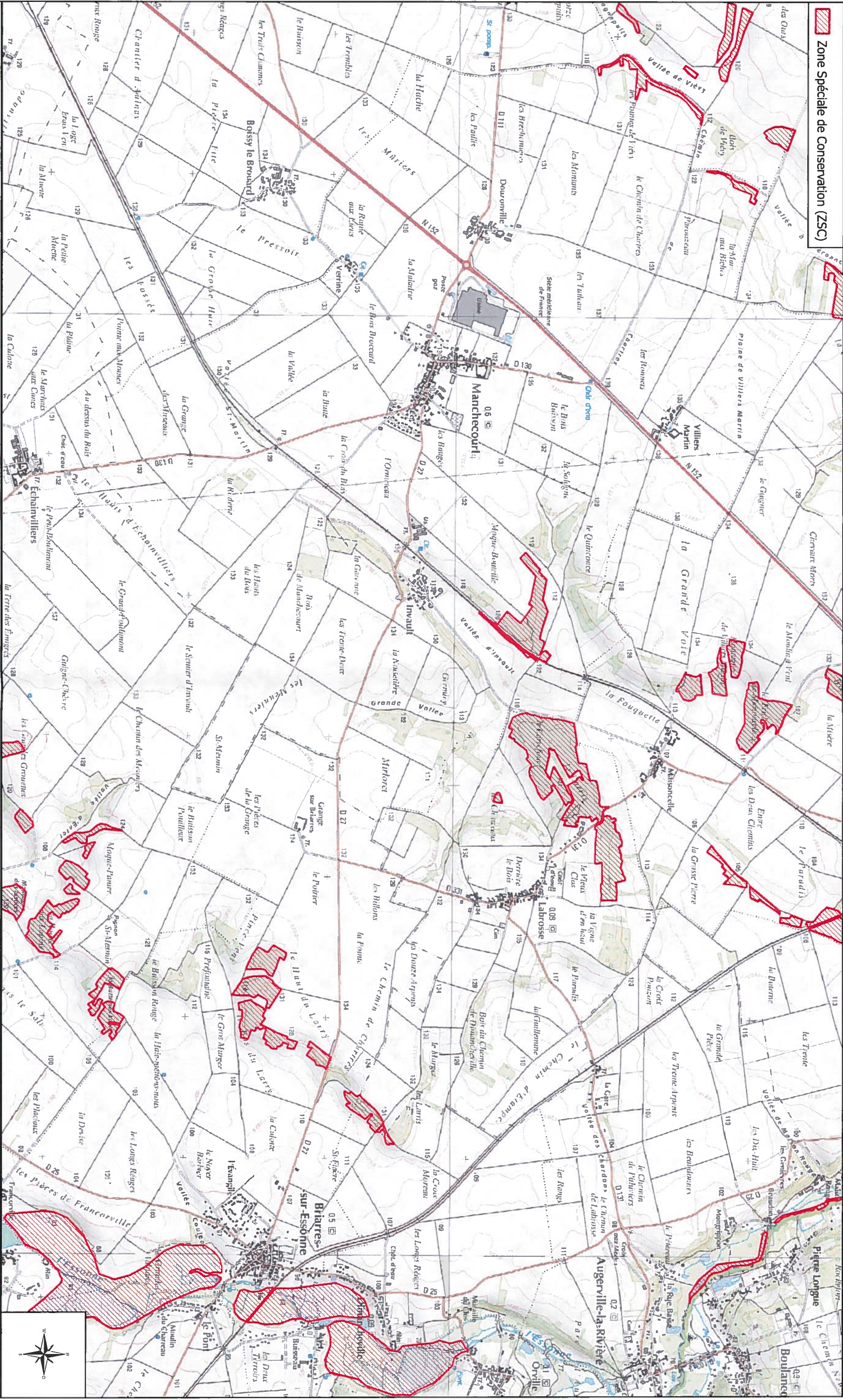
Echelle 1/25 000 (Format A3)



Données : Fond ©IGN SCAN 25 (2015) - Délimitations DREAL Centre-Val de Loire / Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - juillet 2016

11 OCT. 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

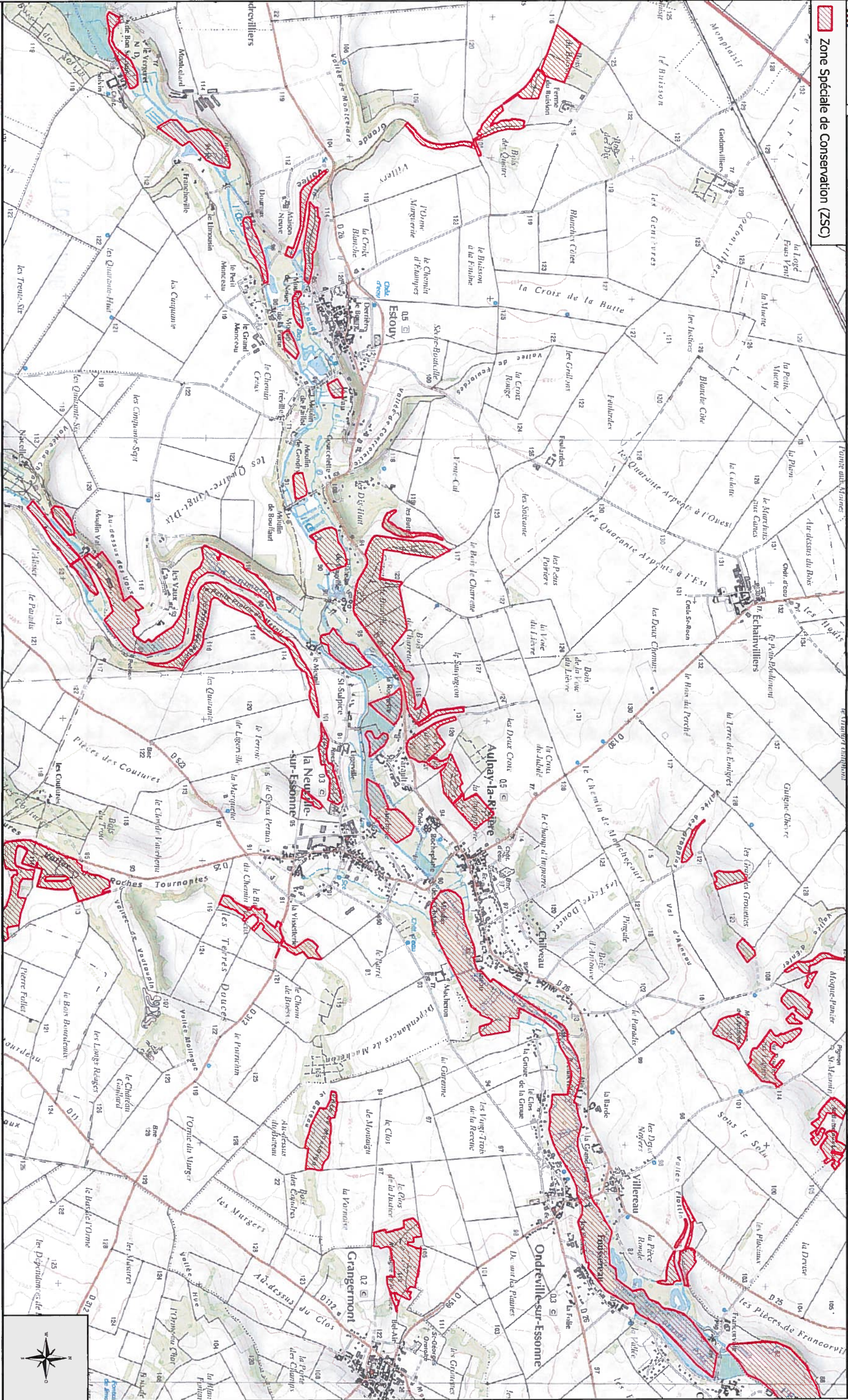


Echelle 1/25 000 (Format A3)

0 0.5 1 km

Données : Fond @IGN SCAN 25 (2015) - Délimitations DREAL Centre-Val de Loire / Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - juillet 2016

11 OCT. 2010

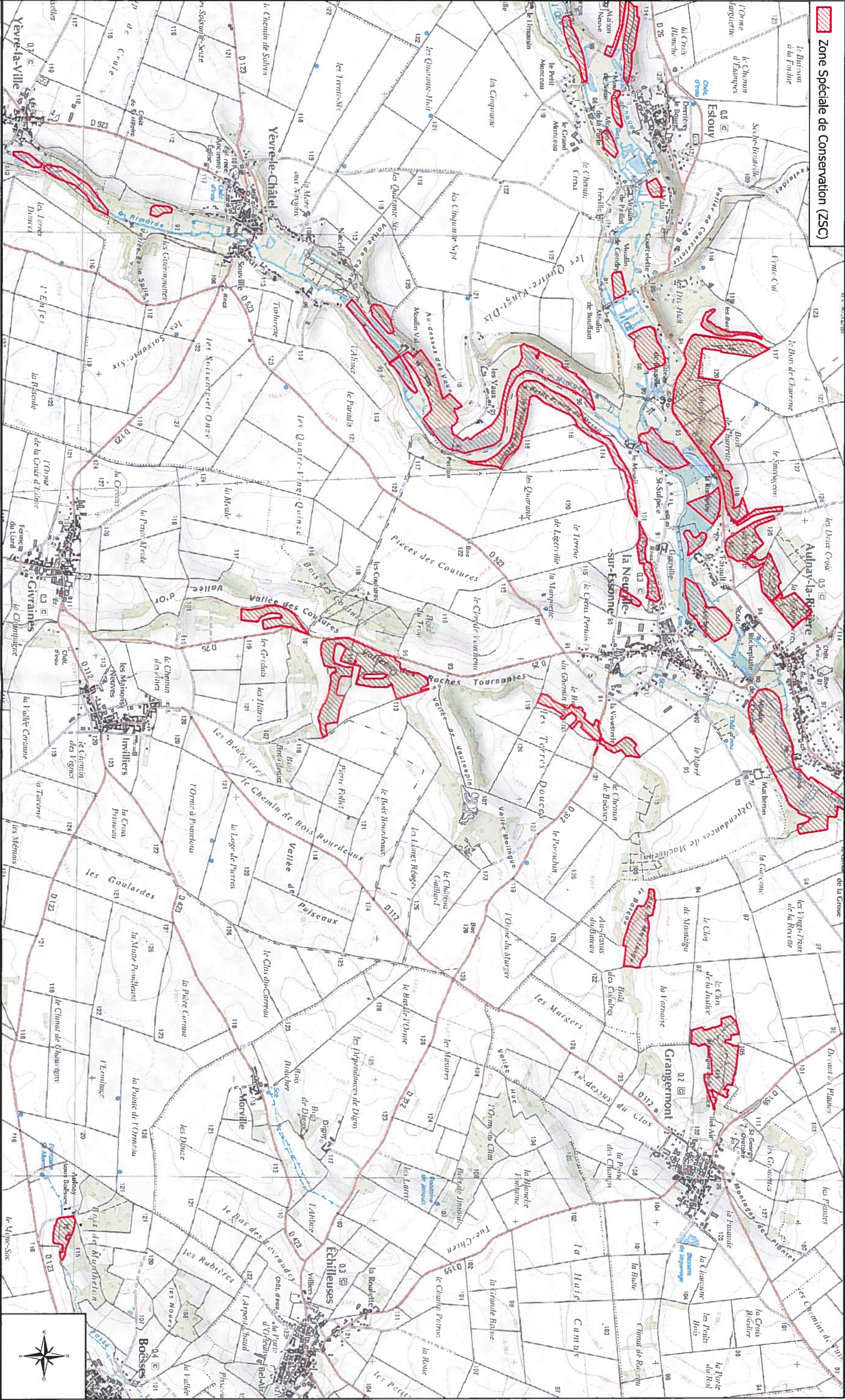


Echelle 1/25 000 (Format A3)

Données : Fond ©IGN SCAN 25 (2015) - Délimitations DREAL Centre-Val de Loire / Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - juillet 2016

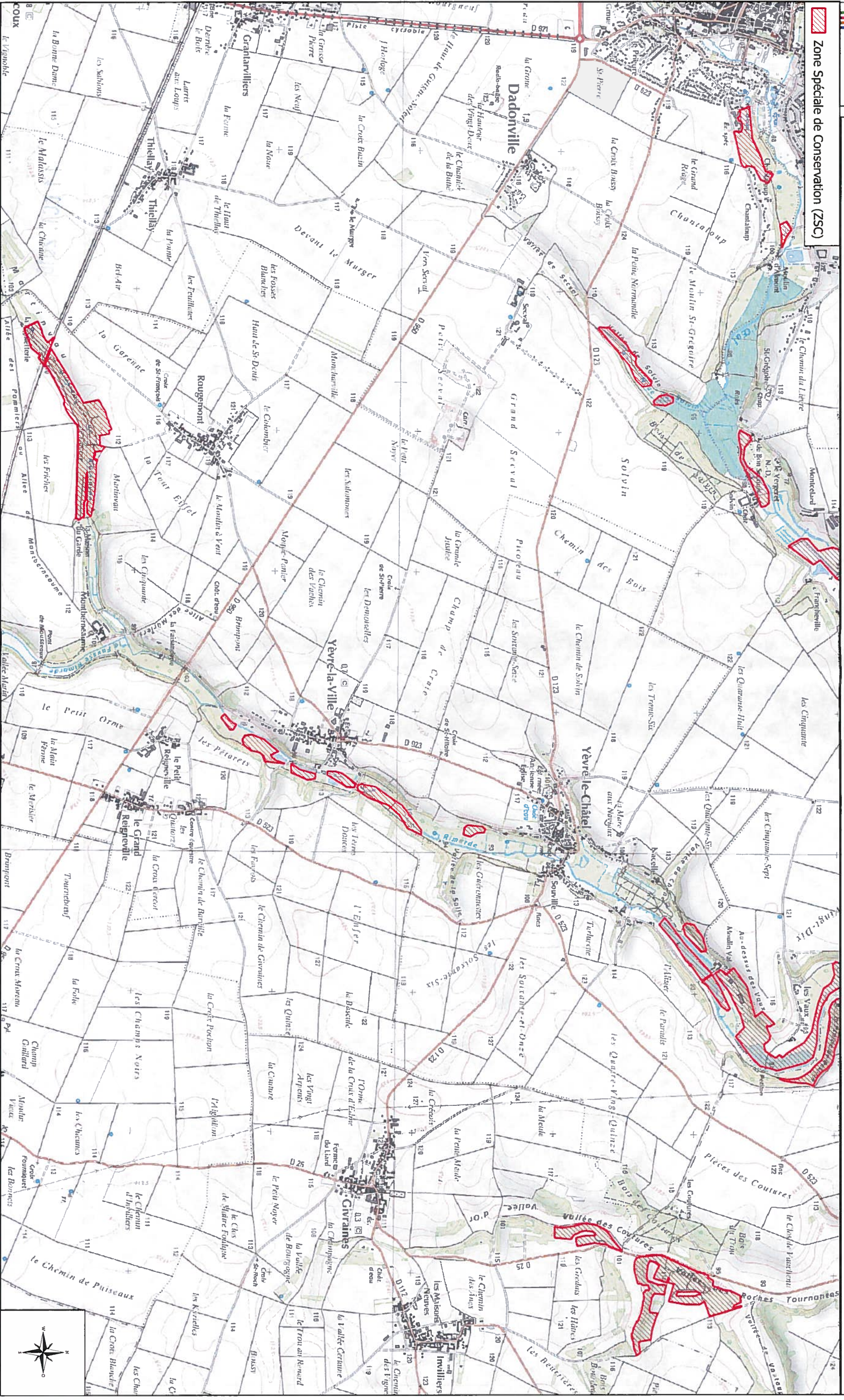
11 OCT. 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



11 OCT. 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Echelle 1/25 000 (Format A3)

Données : Fond ©IGN SCAN 25 (2015) - Délimitations DREAL Centre-Val de Loire / Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - juillet 2016

11 OCT. 2016

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

